

**TONNAY-CHARENTE**

# Trois associations citoyennes solidaires contre la Timac

Pays rochefortais alert'et « Osons ! » de Saint-Malo s'étaient déjà rapprochés à l'été 2022 pour lutter contre les nuisances de la Timac. Le collectif de Tarnos « Respir ! » les a rejoints

**Kharinne Charov**  
k.charov@sudouest.fr

Jusqu'à hier, chaque association dénonçait dans son coin les nuisances des usines Timac Agro qu'elles soient à Tonnay-Charente, Saint-Malo (35) ou Tarnos (40). Mais quand des citoyens, même devenus experts à force de luttes, s'affrontent au mastodonte qu'est le groupe Roullier, c'est le pot de terre contre le pot de fonte. Alors, on se décourage devant la pollution qui perdure, l'immobilisme de l'État ; et on baisse les bras par pression sociale avec le chantage à l'emploi notamment. Ces faiblesses humaines et l'isolement de chaque collectif sont le meilleur atout pour laisser les cheminées cracher leur ammoniac et autres métaux lourds, et les rejets polluants s'épandre impunément dans les sols et les eaux. Mais depuis ce vendredi 13 janvier, c'en est fini de ces luttes organisées, mais éparpillées. Pour la première fois, les collectifs « Respir ! » à Tarnos (1), Pays rochefortais alert' (PRA) à Tonnay-Charente et « Osons ! » à Saint-Malo s'unissent. Le mariage a pris la forme d'une conférence de presse commune.

**Tous ensemble**

L'idée est simple : l'union fait la force. « Nos échanges et la visite des Malouins en Charente-Maritime en juillet 2022 montrent que nous sommes dans la même situation avec le même type d'installations et les mêmes conséquences, mais pas toujours les mêmes règles administratives », explique Alain Guillard d'Osons !

Place à la solidarité des associations qui ont compris que même si des commissions de suivi de site se tiennent - on attend la date de la première du genre pour le site tonnacquois - « ce n'est pas là que se règlent les problèmes ». Rien de mieux donc que le rapport de force.

Après tout, les trois collectifs



**À Tonnay-Charente, l'usine d'engrais Timac Agro est-elle encore compatible dans un quartier urbanisé et de surcroît dans un territoire labellisé Grand Site de France ?**

JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET / SUD OUEST

sont tous face à des usines Timac Agro qui produisent des engrais chimiques azotés et phosphorés pour l'agriculture. Et affrontent les mêmes effets : odeurs nauséabondes ; yeux qui piquent ; gorges qui raclent ; lichens sur les toitures ; poussières noires sur les maisons et les jardins ; cultures qui virent au jaune et au rouge. « Faire jouer ses enfants pieds nus dans le jardin, c'est banni depuis longtemps chez nous », témoignait un membre bayonnais de « Respir ! » Et ce ne sont pas les « vapeurs d'eau » évoquées par les autorités ou de Timac qui vont rassurer les riverains.

Bien sûr, qui dit installations classées autorisées par arrêtés préfectoraux, dit contrôles réguliers et ils existent. « Mais c'est la Timac qui les fait », rappelle Gérard Gardère de PRA. « Et à chaque fois que la Dreal a inspecté, il y avait dépassement des rejets. La préfecture a beau délivrer une injonction avec arrêté de mise en demeure, la Timac demande un délai, fait quelques travaux et c'est reparti. Ça dure depuis des

années et on ne nous dit rien. » Pis, en 2007, à la suite d'une enquête publique qui dénonçait les nuisances, le préfet a même autorisé l'usine de Tonnay-Charente à produire plus...

Idem à Tarnos qui a dû attendre dix ans pour que l'Agence régionale de santé reconnaisse qu'il y avait des rejets de métaux lourds sur l'Adour, et vingt ans pour obtenir une station de mesure des polluants industriels ! À Saint-Malo, il a fallu faire pression sur les services de l'État pour qu'ils imposent à Timac Agro la mesure des polluants en sortie de cheminée. Résultat : l'ammoniac dépassait de 12 à 15 fois la norme. Malgré tout, pour l'ARS, pas de risque de cancer, mais il faut quand même « limiter l'inhalation ou l'ingestion de polluants ».

**Plainte au pénal ?**

Dans cette pollution inacceptable en secteur urbanisé, une autre bizarrerie s'invite : malgré des process industriels identiques, les contrôles et leur fréquence diffèrent d'un site à l'autre. Ainsi,

la mesure des métaux lourds dans les rejets d'eau n'est pas imposée partout. Les mises en demeure se succèdent et rien ne bouge. Ce qui pourrait bien changer grâce à l'expertise judiciaire obtenue par « Osons ! » sur l'activité de Timac à Saint-Malo, incluant les risques sanitaires. Une affaire qui pourrait faire jurisprudence.

Les trois collectifs promettent un colloque autour de la santé, leur cheval de bataille, qui communiquera sur le rendu de l'expertise attendu ce semestre. Mais surtout ils préviennent : « selon les résultats, une suite pénale est possible et sera examinée à l'échelle des trois sites. »

« Respir ! », PRA et « Osons ! » se sont trouvés, ils comptent bien rester unis dans leur combat pour une industrie respectueuse de l'environnement et de la santé. Et en filigrane, pour un autre modèle agricole.

(1) Réseau écologique de surveillance du port industriel régional (celui de Bayonne-Anglet). À Tarnos, l'adrière Celsa, voisine de Timac, est aussi pointée du doigt.